

AUJOURD'HUI, LUNDI 6 FÉVRIER

Aujourd'hui, sainte Dorothée; dimanche, saint Basile. 87<sup>e</sup> jour de l'année. Soleil: Lever à 7 h. 15; coucher, à 16 h. 55. Lune: Premier quartier du 4; pleine lune le 11. A 10 h. Matinée des Familles, 45, rue de Lille, cours d'enseignement supérieur; à Saint Cyprien et la persécution de Déce, par M. le chanoine Bayard. A 15 h. Conférence sur le vote des femmes par M. Brunschwing, salle du Conservatoire, rue de Roubaix. A 20 h. Réunion commerciale, au Café Pandore. A 27 h. Conférence de l'Association Littéraire du Nord; à Molière et à Mignone, par M. Camille Bellaguet, salle Pierre-Destombes. A 28 h. 30. Assemblée des familles nombreuses de Ste-Elizabeth et Fraternité. Séance récréative Cercle Saint-Eloi, rue de Roubaix. A 20 h., « Le Coeur et la Main », opérette, au Casino. A 20 h. Conférence publique et contradictoire par M. l'abbé Desgranges; « L'existence de Dieu et la souffrance humaine », Cinéma, 34, rue Richelieu. A 20 h. 30. An Nord-Touriste, salle du Central Ciné-Théâtre, à 20 h. à travers la Maroc, conférence par M. René Wibaux.

La conférence de M. Brunschwing sur le vote des femmes

C'est aujourd'hui lundi, à 15 heures, que M. Léon Brunschwing, chevalier de la Légion d'honneur, fondateur et directeur de l'Œuvre Parisienne pour le logement des Réfugiés des Régions envahies, donnera dans la salle du Conservatoire, rue de Soubise, une conférence très intéressante sur le vote des femmes. Aucune invitation ne sera exigée à l'entrée qui est absolument libre.

A l'Association Littéraire du Nord

Les conférences des « Annales » C'est aujourd'hui lundi, à 17 h., salle P.-Destombes, rue de Soubise, sous les auspices de l'Association Littéraire du Nord, que sera donnée la conférence de M. Camille Bellaguet, sur « Molière et la musique », avec auditions d'artistes de la Comédie Française.

M. François Tettelin officier de la Légion d'honneur

Nous avons annoncé la promotion de M. François Tettelin, ingénieur en chef des travaux et de la surveillance à la Compagnie des chemins de fer du Nord, au grade d'officier de la Légion d'honneur.



M. FRANÇOIS TETTELIN

Les membres de la Société des Anciens Soldats Musiciens, dont M. René Wibaux est président, ont été invités à assister avec leurs familles à cette conférence. M. René Wibaux s'est exprimé avec beaucoup de clarté. Il a su donner à son sujet une vue particulière et attachante, et ses descriptions, appuyées d'une série de très jolies projections, dont plusieurs coloriées, ont été très applaudies. M. Wibaux s'est fait l'interprète de tous en remerciant M. Wibaux pour son intéressante causerie. La même conférence sera donnée, par M. René Wibaux, aujourd'hui mardi, à 8 h., au Central-Ciné-Théâtre, rue du Vieil-Abreuvoir, 33 bis à l'initiative des membres du Nord-Touriste et de leurs familles, des membres de la Société des Anciens Soldats Musiciens, dont M. René Wibaux est le président, ainsi que de leurs familles, comme nous l'avons annoncé.

Un bon Français reçoit la croix de guerre

Samedi dernier, lors d'une prise d'armes à la Caserne de Lille, la Croix de Guerre avec étoile d'argent a été remise à l'un de nos concitoyens, M. Florimond Dubus, représentant de commerce, demeurant 9, rue Saint-Antoine. Durant l'occupation, M. F. Dubus fit passer de nombreux mobilisés en Hollande. Il fit lui-même douze voyages, gagnant chaque fois de 2 à 10 hommes. Ses deux fils en firent autant. Après avoir accompli déjà plusieurs de ces voyages, M. Florimond Dubus en fit par M. Victor Caille. C'est alors que fut créé, chez nous, une filiale du Comité Jacques, composé de MM. René Wibaux, J. Danel et Brunel. Le 5 juillet 1918, lors d'un nouveau voyage qu'il entreprenait, M. F. Dubus fut victime de la trahison d'un Belge, espion allemand. Il fut arrêté à Ath (Belgique). Il était condamné à mort, un mois plus tard, par un conseil de guerre. Sa peine fut heureusement commuée en quatre ans de détention, et, de prison en prison, il fut enfin conduit à la maison d'arrêt de Anarth. Là, dans une cellule, il subit les misères tourmentées, et ne fut délivré que le 23 novembre 1918.

Une nouvelle conférence publique et contradictoire de M. le chanoine Desgranges

L'EXISTENCE DE DIEU ET LA SOUFFRANCE HUMAINE M. le chanoine Desgranges, qui a obtenu jeudi dernier un si magnifique succès dans sa conférence sur « Catholisme, science et progrès », donnera ce soir lundi à 8 heures, à l'ancien cinéma, 34, rue Richelieu-Lenoir, une nouvelle conférence publique et contradictoire. Le vaillant orateur traitera ce sujet, palpitant d'intérêt: « L'existence de Dieu et la souffrance humaine ». On peut prévoir que nos concitoyens assisteront en foule à ce débat pour entendre un maître de la parole publique s'expliquer avec clarté et franchise sur les grands sujets qui dominent l'actualité humaine et religieuse à notre époque.

LES COURS D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR POUR LES DAMES ET LES JEUNES FILLES

— Poursuivant la série des cours d'extension universitaire, que donnent chaque semaine, 45, rue de Lille, MM. les professeurs des Facultés Catholiques, M. le chanoine Bayard, professeur à la Faculté des Lettres, entretient son auditoire de « Saint Cyprien dans l'histoire et dans le roman de Louis Bertrand » Sauguis Martigny. En ce premier cours qu'il donnera aujourd'hui, lundi à 10 heures, M. le chanoine Bayard parlera plus spécialement de la persécution de Déce.

A LA SOCIÉTÉ DE GÉOGRAPHIE

Une conférence sur le Maroc PAR M. RENÉ WIBAUX Président de l'Alliance Française Un auditoire nombreux se trouvait, samedi soir, dans la salle du Central-Ciné-Théâtre, rue du Vieil-Abreuvoir, pour suivre une instructive causerie, que M. René Wibaux, chef de la section Maroc, membre du Comité de la Société de Géographie, membre du Comité de l'Alliance Française, a faite avec un vif succès et qui avait pour titre: « Le Maroc à travers la guerre ». Le manque de place nous a empêché de publier des dimanche matin, le compte-rendu de cette intéressante conférence. M. Wibaux, le distingué président de la Société de Géographie, a présenté en termes choisis, M. René Wibaux, à qui il a rendu hommage pour son dévouement à la cause publique, et son grand patriotisme. M. Wibaux a dit en substance que l'Alliance Française et la Société de Géographie, tendent au même but: propager le bon renom de la France, et lui créer des débouchés commerciaux dans nos colonies. M. Wibaux remercia M. Buquignot de ses aimables paroles, et entre ensuite dans le vif de son sujet. C'est en clefrouge accompli, que le conférencier fait faire à son auditoire, une agréable excursion au Maroc. A sa suite, on visite successivement Taza; Marakech; si original par la diversité de sa position, on y admire des oasis, des minarets et mosquées, dominés par d'immenses neiges d'une impressionnante beauté. Le maréchal Lyautey, qui séjourne dans l'ancien palais d'un grand-vizir, a marqué de son empreinte la situation actuelle de cette ville qui s'euro-péanise de plus en plus. La campagne à laquelle appartient l'orateur, a d'ailleurs reçu le meilleur accueil chez le caïd. C'est ensuite Rabat avec ses monuments antiques, et la somptueuse demeure du maréchal Lyautey; cette ville qui prend une grande importance est d'un jour très agréable. C'est à encore Meknès, Fez, qui rappelle la sangante insurrection de 1912, et enfin, Oudja, Tamecn et Alger. En terminant sa causerie, M. Wibaux a rappelé que l'Alliance Française aide nos écoles françaises au Maroc, avec l'espoir d'obtenir par la suite, de dévoués collaborateurs, et il a engagé ses auditeurs à se faire inscrire à cette œuvre par solidarité et par patriotisme. M. René Wibaux s'est exprimé avec beaucoup de clarté. Il a su donner à son sujet une vue particulière et attachante, et ses descriptions, appuyées d'une série de très jolies projections, dont plusieurs coloriées, ont été très applaudies. M. Wibaux s'est fait l'interprète de tous en remerciant M. Wibaux pour son intéressante causerie. La même conférence sera donnée, par M. René Wibaux, aujourd'hui mardi, à 8 h., au Central-Ciné-Théâtre, rue du Vieil-Abreuvoir, 33 bis à l'initiative des membres du Nord-Touriste et de leurs familles, des membres de la Société des Anciens Soldats Musiciens, dont M. René Wibaux est le président, ainsi que de leurs familles, comme nous l'avons annoncé.

LES FÊTES DU QUARTIER SAINT-LÉVIEU

— On nous communique: Les fêtes du quartier Saint-Léviéu, réunies sous la présidence de M. César Desplechin, a pris ses dispositions pour donner le plus d'attrait possible aux fêtes qui auront lieu les 4, 5 et 6 mars. Le programme comprendra divers jeux et attractions, et aussi un concours de petits ballons pour les enfants. Le Comité a déjà reçu de nombreuses inscriptions. Les adhésions sont reçues au secrétariat du Comité, 3, contour St-Léviéu, à Wattrelos.

UN OUVRIER TOMBE D'UNE ECHELLE

— A l'usine à Gaz Becque, un ouvrier, M. Louis Derancin, 35 ans, rue du Nord 22, s'est blessé en tombant d'une échelle de bois, le 5 février.

UN FAIT DE VOIE PUBLIQUE

— Le garde Spretz a verbalisé à l'égard d'un garçon de café, M. Georges Druy, 35 ans, rue de Valenciennes, 67, pour défaut de balayage.

LA TAXE SUR LES CERCELES, ETC.

— Les rôles relatifs à la taxe sur les cercles et sur les autres objets de consommation, ont été établis et remis aux percepteurs et mis en recouvrement à partir de ce jour.

UN FEU DE CHEMINÉE

— Samedi, vers 13 h., un feu de cheminée assez important s'est déclaré au 20, rue de Valenciennes, 20, chez M. J. Dupuy. Ce feu a nécessité l'intervention de deux pompiers, qui se sont retirés après s'être assurés que tout danger avait disparu.

LES ARGUMENTS FRAPPANTS

— Proche-verbal a été rédigé à la charge d'un baigneur de Croix, qui, vendredi, dans la soirée, battait sa femme, rue de Wasquehal.

LES TROIS TROIS AU PIÉTONS

— M. Henri Talleu, 35 ans, industriel, rue de Roubaix, 47, à Croix, qui vivait à l'adresse de M. Lacroix, a fait l'objet d'un procès-verbal.

LE FAIT DES ABBES SALES

— M. Jean Lédard, 35 ans, employé de la Filature des Arts et Métiers, 90, rue de Valenciennes, a été arrêté par la police, pour défaut de balayage.

LES TRAVAUX DE LA VILLE

— Les travaux de la ville, tels que le balayage des rues, ont été effectués avec soin.

LES FÊTES DU QUARTIER SAINT-LÉVIEU

— On nous communique: Les fêtes du quartier Saint-Léviéu, réunies sous la présidence de M. César Desplechin, a pris ses dispositions pour donner le plus d'attrait possible aux fêtes qui auront lieu les 4, 5 et 6 mars. Le programme comprendra divers jeux et attractions, et aussi un concours de petits ballons pour les enfants. Le Comité a déjà reçu de nombreuses inscriptions. Les adhésions sont reçues au secrétariat du Comité, 3, contour St-Léviéu, à Wattrelos.

UN OUVRIER TOMBE D'UNE ECHELLE

— A l'usine à Gaz Becque, un ouvrier, M. Louis Derancin, 35 ans, rue du Nord 22, s'est blessé en tombant d'une échelle de bois, le 5 février.

UN FAIT DE VOIE PUBLIQUE

— Le garde Spretz a verbalisé à l'égard d'un garçon de café, M. Georges Druy, 35 ans, rue de Valenciennes, 67, pour défaut de balayage.

LA TAXE SUR LES CERCELES, ETC.

— Les rôles relatifs à la taxe sur les cercles et sur les autres objets de consommation, ont été établis et remis aux percepteurs et mis en recouvrement à partir de ce jour.

UN FEU DE CHEMINÉE

— Samedi, vers 13 h., un feu de cheminée assez important s'est déclaré au 20, rue de Valenciennes, 20, chez M. J. Dupuy. Ce feu a nécessité l'intervention de deux pompiers, qui se sont retirés après s'être assurés que tout danger avait disparu.

LES ARGUMENTS FRAPPANTS

— Proche-verbal a été rédigé à la charge d'un baigneur de Croix, qui, vendredi, dans la soirée, battait sa femme, rue de Wasquehal.

LES TROIS TROIS AU PIÉTONS

— M. Henri Talleu, 35 ans, industriel, rue de Roubaix, 47, à Croix, qui vivait à l'adresse de M. Lacroix, a fait l'objet d'un procès-verbal.

LE FAIT DES ABBES SALES

— M. Jean Lédard, 35 ans, employé de la Filature des Arts et Métiers, 90, rue de Valenciennes, a été arrêté par la police, pour défaut de balayage.

LA FÊTE DE BIENFAISANCE DES 15, 16 ET 17 AVRIL, EN FAVEUR DES CONVALESCENTS DE L'HOPITAL « LA FRATERNITE »

— Grâce à une intelligente initiative et au concours dévoué du Comité, cette fête s'annonce sous les meilleurs auspices. Le but en est d'aider des plus louables, puisqu'il s'agit de distribuer aux personnes âgées et infirmes sortant de l'hôpital, les secours nécessaires avant la reprise de leurs occupations habituelles. Cette œuvre philanthropique intéressera tous les Roubaixiens puisqu'il s'agit de la ville, les malades sont admis à l'hôpital. A cet effet, le Comité-directeur fait appel à la générosité des habitants, les dons en nature ou autres, seront reçus avec reconnaissance aux adresses suivantes: Gustave Baudisier, trésorier général, 4, boulevard de Mulhouse; Gustave Claessens, trésorier adjoint, rue de Lannoy, 279 bis. Les noms des souscripteurs paraîtront dans le « Journal de Roubaix ». CHARLES HUYGHE, 6, rue de Soubise, Roubaix. Entreprises de concert, singulier, plomberie, réparation radiateurs et phares d'automobiles. Prix modérés. 34235

UNE CONFERENCE SUR L'ELEVAGE DES LAPINS

— Organisée par la Société des Amateurs de Lapins, la conférence aura lieu le dimanche 12 février, à 10 h., 30, à la salle des fêtes du Gymnase, 8, rue du Grand-Chemin, Roubaix. L'entrée sera gratuite.

LES TROIS TROIS AU PIÉTONS

— M. Henri Talleu, 35 ans, industriel, rue de Roubaix, 47, à Croix, qui vivait à l'adresse de M. Lacroix, a fait l'objet d'un procès-verbal.

LE FAIT DES ABBES SALES

— M. Jean Lédard, 35 ans, employé de la Filature des Arts et Métiers, 90, rue de Valenciennes, a été arrêté par la police, pour défaut de balayage.

LA TAXE SUR LES CERCELES, ETC.

— Les rôles relatifs à la taxe sur les cercles et sur les autres objets de consommation, ont été établis et remis aux percepteurs et mis en recouvrement à partir de ce jour.

UN FEU DE CHEMINÉE

— Samedi, vers 13 h., un feu de cheminée assez important s'est déclaré au 20, rue de Valenciennes, 20, chez M. J. Dupuy. Ce feu a nécessité l'intervention de deux pompiers, qui se sont retirés après s'être assurés que tout danger avait disparu.

LES ARGUMENTS FRAPPANTS

— Proche-verbal a été rédigé à la charge d'un baigneur de Croix, qui, vendredi, dans la soirée, battait sa femme, rue de Wasquehal.

LES TROIS TROIS AU PIÉTONS

— M. Henri Talleu, 35 ans, industriel, rue de Roubaix, 47, à Croix, qui vivait à l'adresse de M. Lacroix, a fait l'objet d'un procès-verbal.

LE FAIT DES ABBES SALES

— M. Jean Lédard, 35 ans, employé de la Filature des Arts et Métiers, 90, rue de Valenciennes, a été arrêté par la police, pour défaut de balayage.

LA TAXE SUR LES CERCELES, ETC.

— Les rôles relatifs à la taxe sur les cercles et sur les autres objets de consommation, ont été établis et remis aux percepteurs et mis en recouvrement à partir de ce jour.

UN FEU DE CHEMINÉE

— Samedi, vers 13 h., un feu de cheminée assez important s'est déclaré au 20, rue de Valenciennes, 20, chez M. J. Dupuy. Ce feu a nécessité l'intervention de deux pompiers, qui se sont retirés après s'être assurés que tout danger avait disparu.

LES ARGUMENTS FRAPPANTS

— Proche-verbal a été rédigé à la charge d'un baigneur de Croix, qui, vendredi, dans la soirée, battait sa femme, rue de Wasquehal.

LES TROIS TROIS AU PIÉTONS

— M. Henri Talleu, 35 ans, industriel, rue de Roubaix, 47, à Croix, qui vivait à l'adresse de M. Lacroix, a fait l'objet d'un procès-verbal.

LE FAIT DES ABBES SALES

— M. Jean Lédard, 35 ans, employé de la Filature des Arts et Métiers, 90, rue de Valenciennes, a été arrêté par la police, pour défaut de balayage.

LA TAXE SUR LES CERCELES, ETC.

— Les rôles relatifs à la taxe sur les cercles et sur les autres objets de consommation, ont été établis et remis aux percepteurs et mis en recouvrement à partir de ce jour.

UN FEU DE CHEMINÉE

— Samedi, vers 13 h., un feu de cheminée assez important s'est déclaré au 20, rue de Valenciennes, 20, chez M. J. Dupuy. Ce feu a nécessité l'intervention de deux pompiers, qui se sont retirés après s'être assurés que tout danger avait disparu.

LES ARGUMENTS FRAPPANTS

— Proche-verbal a été rédigé à la charge d'un baigneur de Croix, qui, vendredi, dans la soirée, battait sa femme, rue de Wasquehal.

LES TROIS TROIS AU PIÉTONS

— M. Henri Talleu, 35 ans, industriel, rue de Roubaix, 47, à Croix, qui vivait à l'adresse de M. Lacroix, a fait l'objet d'un procès-verbal.

LE FAIT DES ABBES SALES

— M. Jean Lédard, 35 ans, employé de la Filature des Arts et Métiers, 90, rue de Valenciennes, a été arrêté par la police, pour défaut de balayage.

LA TAXE SUR LES CERCELES, ETC.

— Les rôles relatifs à la taxe sur les cercles et sur les autres objets de consommation, ont été établis et remis aux percepteurs et mis en recouvrement à partir de ce jour.

UN FEU DE CHEMINÉE

— Samedi, vers 13 h., un feu de cheminée assez important s'est déclaré au 20, rue de Valenciennes, 20, chez M. J. Dupuy. Ce feu a nécessité l'intervention de deux pompiers, qui se sont retirés après s'être assurés que tout danger avait disparu.

LES ARGUMENTS FRAPPANTS

— Proche-verbal a été rédigé à la charge d'un baigneur de Croix, qui, vendredi, dans la soirée, battait sa femme, rue de Wasquehal.

TOURCOING

AUJOURD'HUI, LUNDI 6 FÉVRIER

Mardi, de 8 h. à midi. Caisse d'Épargne, de 9 h. 30 à 11 h. 30. Bains Municipaux, de 9 h. à midi et de 14 à 19 h. Fête de Saint-Basile: à 10 h., en l'église St-Christophe, messe de l'Association Saint-Basile. Hôtel de Ville, bureaux ouverts au public: de 10 h. à midi et de 14 à 18 h. Bibliothèque communale, de 9 h. à midi et de 18 à 19 h. Ecoles de musique, à 17 h.: Conférence de Mme Brunschwing: Le rôle social des femmes, le vote des femmes. Théâtre municipal, à 20 h., « Nelly ».

Conférence de M. Brunschwing sur le vote des femmes au point de vue social

On nous prie de rappeler, et nous le faisons avec beaucoup d'empressement, que Mme Léon Brunschwing, cette grande Française, femme de cœur et d'énergie, dont il a été tracé, il y a trois jours, dans ce journal, un portrait si frappant, parlera aujourd'hui, lundi, à Tourcoing. Sa conférence sur le vote des femmes au point de vue social, aura lieu à 17 heures, dans la salle d'audition de l'École Nationale de Commerce. Il n'y a pas eu d'invitations personnelles; l'entrée est entièrement libre.

CHAMBRE DE COMMERCE

(Compte rendu analytique de la réunion du 3 février)

La Chambre de Commerce nous communique: LES SERVICES POSTAUX La Chambre de Commerce, qui reçoit constamment les doléances de ses ressortissants à propos des déficiences de nos services postaux et télégraphiques, constate que ces services sont de plus en plus insuffisants, de l'insuffisance du personnel et s'élève énergiquement contre la parcimonie dont s'entourerait le P.T.T. fait preuve à l'égard d'un bureau de l'importance de celui de Tourcoing, qui rapporte des sommes considérables à l'Etat. Elle demande en conséquence: 1. Que le service de la poste soit renforcé par la réception de télégrammes de façon à éviter l'encombrement et les indécisions. 2. L'augmentation du nombre des porteurs de lettres, afin d'assurer plus de régularité et plus de rapidité dans la remise des télégrammes à leur destination et d'éviter l'accumulation qui aboutit à des retards dans la remise dépassant parfois vingt-quatre heures. 3. Le rétablissement des postes fixes qui permettraient la distribution rapide des colis encombrants.

LES FACTURES SOUS ENVELOPPES OUVERTES

La Chambre de Commerce émet le vœu instant que la faculté d'affranchir à quinze centimes les factures sous bandes ou sur cartes soit étendue aux factures adressées sous enveloppes ouvertes.

CONSEIL SUPERIEUR DES CHEMINS DE FER

La Chambre de Commerce a posé la candidature de M. Augustin Masquillier, l'un de ses membres, comme délégué des Chambres de Commerce au sein du Conseil supérieur des chemins de fer.

L'ASSOCIATION COTONNIERE COLONIALE

Sur un rapport très documenté de M. Charles Filipo, la Chambre de Commerce décide d'encourager au moyen d'un subside important, les efforts pour la culture du coton dans les colonies françaises, notamment dans la vallée du Niger.

LES CHAMBRES DE COMMERCE

La Chambre de Commerce s'est associée pleinement aux conclusions de son rapporteur à savoir que les efforts de la Chambre de Commerce au sein du Conseil supérieur des chemins de fer, l'ASSOCIATION COTONNIERE COLONIALE

LES TAPIS ET LE TARIF DOUANIER DES ETATS-UNIS

La Chambre de Commerce appuie les observations exposées par l'Union des fabricants de tapis de France, au sujet de la surévaluation des tapis américains. Elle demande en conséquence que les fabricants de tapis soient traités avec équité et que le gouvernement américain ne puisse justifier aucune raison sérieuse pour taxer ces articles dont l'importation aux Etats-Unis est pour ainsi dire prohibitive, et ne cause aucun préjudice à l'industrie nationale, qui est très prospère dans cette branche.

LE REGIME DU FORFAIT POUR L'IMPOT SUR LES BENEFICES

Les commerçants et industriels de la région, après avoir déclaré leurs bénéfices commerciaux à l'impôt sur les bénéfices, ont été surpris de constater que l'impôt sur les bénéfices avait été calculé sur le chiffre d'affaires. Ils ont demandé que le régime forfaitaire de la taxation sur le chiffre d'affaires.

LES CHAMBRES DE COMMERCE

La Chambre de Commerce de Lille s'est déjà élevée contre cette prétention, la Chambre de Commerce de Tourcoing se joint à elle et proteste avec la dernière énergie contre les exorbitances de fiscalité et d'arbitraire qui sont de nature à décourager les efforts les plus méritoires et à constituer un véritable encouragement à la paresse.

L'HEURE D'ETE

Le Sénat s'est prononcé récemment pour l'abrogation de la loi sur l'avance de l'heure en été.

LES CHAMBRES DE COMMERCE

D'accord avec plusieurs Chambres de Commerce de France, la Chambre de Commerce de Tourcoing demande que l'avance de l'heure assure un meilleur rendement du travail, qu'elle permette de réaliser une économie considérable de charbon, et qu'elle assure un meilleur rendement des usines. Elle demande que le Sénat s'oppose à cette mesure, et que la loi du 6 février 1920 prescrivant l'avance de l'heure en été, soit pleinement maintenue.

LE PONT HYDRAULIQUE SUR LE CANAL

La Chambre de Commerce renouvelle avec les plus vives instances sa demande de remplacement immédiat du pont hydraulique sur le canal dérivé par les Allemands, en attendant tout autre projet qui ne retarderait la réalisation.

UNE MANIFESTATION DE SYMPATHIE EN L'HONNEUR DE M. AUGUSTIN MASQUILLIER

À l'occasion de sa promotion au grade de chevalier de la Légion d'honneur, M. Augustin Masquillier, député à son domicile, au canal de Cherbourg, samedi soir, tous commerçants et employés, qui venaient lui présenter leurs hommages et leurs félicitations. Des discours ont été prononcés par MM. Raoul Masquillier, neveu du légionnaire, Honoré, chef de bureau, et Her, directeur. M. Honoré, rappelle le rôle actif accompli par M. Masquillier, au profit du Commerce et de l'Industrie.

LES CHAMBRES DE COMMERCE

Vous avez été dit-il, à la police, par M. Augustin Masquillier, député à son domicile, au canal de Cherbourg, samedi soir, tous commerçants et employés, qui venaient lui présenter leurs hommages et leurs félicitations. Des discours ont été prononcés par MM. Raoul Masquillier, neveu du légionnaire, Honoré, chef de bureau, et Her, directeur. M. Honoré, rappelle le rôle actif accompli par M. Masquillier, au profit du Commerce et de l'Industrie.

LES CHAMBRES DE COMMERCE

Vous avez été dit-il, à la police, par M. Augustin Masquillier, député à son domicile, au canal de Cherbourg, samedi soir, tous commerçants et employés, qui venaient lui présenter leurs hommages et leurs félicitations. Des discours ont été prononcés par MM. Raoul Masquillier, neveu du légionnaire, Honoré, chef de bureau, et Her, directeur. M. Honoré, rappelle le rôle actif accompli par M. Masquillier, au profit du Commerce et de l'Industrie.

LES CHAMBRES DE COMMERCE

Vous avez été dit-il, à la police, par M. Augustin Masquillier, député à son domicile, au canal de Cherbourg, samedi soir, tous commerçants et employés, qui venaient lui présenter leurs hommages et leurs félicitations. Des discours ont été prononcés par MM. Raoul Masquillier, neveu du légionnaire, Honoré, chef de bureau, et Her, directeur. M. Honoré, rappelle le rôle actif accompli par M. Masquillier, au profit du Commerce et de l'Industrie.

LA REMISE DU DRAPEAU

À 8 h. 30, sur le Grand-Théâtre, l'Association des Combattants se réunira pour recevoir le drapeau de la Légion d'honneur, remis par M. le Gouverneur militaire de Lille. Le drapeau qui se trouve au centre de la pièce, avait été drapé aux couleurs nationales et garni de drapeaux tricolores. M. le Maire était en tête de la délégation, accompagnée de MM. Léon Delbecq, conseiller général; Alcide Mulet, conseiller d'arrondissement; le commandant Legrand, président de la Fédération des Combattants de Tourcoing; Dervaux, président du groupe Républicain; Urbain Canu, secrétaire général de la Fédération; Fernand Rivart, trésorier; Dehene, Volt et Legros, membres de la Commission; Baisas, délégué du groupe des Mutilés; Jules Boyaval, secrétaire administratif du Bureau de la Fédération. Le drapeau sera remis à M. le Maire par M. le Gouverneur militaire de Lille. Le drapeau sera remis à M. le Maire par M. le Gouverneur militaire de Lille. Le drapeau sera remis à M. le Maire par M. le Gouverneur militaire de Lille.

Pour les Mutilés de Tourcoing

Une soirée de gala à l'Hôtel de Ville Chacun a encore présent à la mémoire le souvenir du brillant concert qui a été donné l'année dernière et dont le succès a permis d'apporter une aide efficace aux mutilés de la guerre. Pour continuer cette œuvre de solidarité, le groupe des mutilés organise une soirée de gala qui sera donnée le samedi 25 février, dans la salle des fêtes de l'Hôtel de Ville.

LA FRÉQUENTATION SCOLAIRE

On nous communique: La Commission scolaire sous la présidence de M. Prot, inspecteur primaire, s'est réunie le dimanche 5 février, à la Mairie. Étaient présents, MM. Nys, Guisard, Roubaix, conseillers municipaux; M. Lefebvre, délégué cantonal. Les parents dont les enfants (garçons), ont manqué sans raison valable, pendant le mois de décembre, ont été convoqués. M. l'inspecteur, après avoir rappelé les obligations des parents, les a invités à envoyer régulièrement leurs enfants en classe, sous peine d'avoir des ennuis. Les enfants ayant l'âge de scolarité qui se trouvent dans les rues pendant les heures de classe, seront arrêtés par les agents. Il n'est pas admissible que des enfants soient conservés à la maison pour faire des courses.

LES TRAITES